



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 84-2022-117

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2022

Sommaire

69_ Rectorat de Lyon /

84-2022-06-06-00002 - Décision du 6 juin 2022 portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages)

Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2022-06-14-00006 - Arrêté n° 2022-17-0262 Mettant fin à l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43) de madame Marion ODADJIAN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice du centre hospitalier de Yssingeaux et de l'EHPAD de Saint-Maurice-de-Lignon (43). (2 pages)

Page 5

84-2022-06-14-00007 - Arrêté n° 2022-17-0263 Portant désignation de madame Paola BEDIN, directeur d'hôpital, directrice adjointe aux centres hospitaliers Ardèche Nord, de Serrières et de St Félicien, et de l'EHPAD Lalouvesc (07), pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43). (2 pages)

Page 7



**Secrétariat général
de région académique**

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 6 juin 2022

Décision portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Le délégué régional à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-16-6 et R222-17 ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le protocole régional relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative conclu entre le préfet de région et le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2021 portant nomination de M. Bruno FEUTRIER, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2022-41 du 6 juin 2022 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FEUTRIER, délégué régional à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, délégation est donnée à Monsieur Pierre MABRUT, adjoint au délégué régional à compter du 1^{er} juin 2022, à effet de signer au nom du recteur de région académique les actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté susvisé n°2022-41 du 6 juin 2022.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MABRUT, subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'effet de signer les décisions et actes listés à l'article 1 de l'arrêté n°2022-41 du 6 juin 2022, aux personnes suivantes :

- Madame Cécile DELANOE, Inspectrice jeunesse et sports, cheffe du pôle politiques éducatives et de jeunesse ;
- Madame Marie-Cécile DOHA, Inspectrice jeunesse et sports, cheffe du pôle sport ;
- Monsieur Damien LE ROUX, Inspecteur jeunesse et sports, chef du pôle engagement et vie associative ;
- Monsieur François LOICHET, Attaché principal d'administration de l'Etat, chef du pôle formations–certifications ;
- Monsieur Dominic NIER, Inspecteur jeunesse et sports, responsable de la mission régionale et interdépartementale d'inspection-contrôle- évaluation ;
- Monsieur Laurent RENOUE, Inspecteur jeunesse et sports, chargé de mission « fonctions transverses » ;
- M. Vincent BOBO, Inspecteur jeunesse et sports, responsable du pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme ;
- Madame Sophie BRUNEL, attachée d'administration de l'Etat, coordonnatrice administrative du pôle sport.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bruno FEUTRIER

Arrêté n° 2022-17-0262

Mettant fin à l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43) de madame Marion ODADJIAN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice du centre hospitalier d'Yssingaux et de l'EHPAD de Saint-Maurice-de-Lignon (43).

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° 2022-17-0183 du 12 avril 2022 portant désignation de madame Marion ODADJIAN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice du centre hospitalier d'Yssingaux et de l'EHPAD de Saint-Maurice-de-Lignon (43) pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43) ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin au 19 juin 2022 à l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43) de madame Marion ODADJIAN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice du centre hospitalier d'Yssingaux et de l'EHPAD de Saint-Maurice-de-Lignon (43).

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

Article 4 : Le directeur susnommé et le directeur de la délégation départementale de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 juin 2022

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur délégué régulation de l'offre de soins
hospitalière
Jean SCHWEYER

Arrêté n° 2022-17-0263

Portant désignation de madame Paola BEDIN, directeur d'hôpital, directrice adjointe aux centres hospitaliers Ardèche Nord, de Serrières et de St Félicien, et de l'EHPAD Lalouvesc (07), pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43).

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n° 2022-17-0262 mettant fin au 19 juin 2022 à l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord (43) de madame Marion ODADJIAN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice du centre hospitalier d'Yssingeaux et de l'EHPAD de Saint-Maurice-de-Lignon (43) ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'encadrement et de la gestion administrative du l'EHPAD de Riotord (43) ;

ARRETE

Article 1 : Madame Paola BEDIN, directeur d'hôpital, directrice adjointe aux centres hospitaliers Ardèche Nord, de Serrières et de St Félicien, et de l'EHPAD Lalouvesc (07), est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD de Riotord du 20 juin 2022 au 16 octobre 2022.

La présence de madame Paola BEDIN sur l'établissement en intérim est fixée à une journée hebdomadaire.

Article 2 : Dans le cadre de cette mission d'intérim, madame Paola BEDIN percevra une majoration temporaire de sa part fonction perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, dont le coefficient est fixé à 0,8 conformément aux dispositions du décret n°2018-255 et de l'arrêté du 9 avril 2018 susvisés.

Article 3 : Cette indemnisation sera versée mensuellement à terme échu par l'établissement dont la vacance de poste du directeur est constatée.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

Article 6 : Le directeur susnommé et le directeur de la délégation départementale de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 juin 2022

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur délégué régulation de l'offre
de soins hospitalière
Jean SCHWEYER